

SÉANCE DU 21 novembre 2023

**PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt trois et le 21 du mois de novembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MOUTON Jean-Marc, Maire.

**Présents** : AVENAS Lucas, BECHERAS Bruno, Isabelle BEZAR, Jean Philippe DUPUIS, FOUREL Céline, MONTET Christophe, MOUTON Jean-Marc, SARZIER Cyril

**Absents excusés** : Sophie DESCHAUX, Jean-Claude BECHERAS, Pierre JAMET

**Absents non excusés** : Christina MAIA, ROSSETTI Claudine

**Procurations** : Sophie DESCHAUX donne procuration à Christophe MONTET , Jean-Claude BECHERAS donne prcuration à Jean-Marc MOUTON

**Secrétaire** : Christophe MONTET

**Date de la convocation et de son affichage** : le 16 Novembre 2023

Début de la séance : 20h35

**Quorum 62%**

**1 –DM pour insuffisance sur le compte 16**

Résultat du vote : Adopté    Nombre de  
votants : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 10

**2– Délibérations sur les subventions**

**Anciens Combattants :120€**

Résultat du vote : Adopté  
Nombre de votants : 10  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 10

**Amicale Laïque pour le sapin de Noël**

Résultat du vote : Adopté  
Nombre de votants : 9  
Contre : 0  
Abstentions : 0  
Pour : 9

Lucas AVENAS ne participe pas au vote (président de l'amicale Laïque

### 3- Questions Diverses

Suite à l'arrêt maladie d'une secrétaire et avec l'accord de la préfecture M le Maire demande de rajouter une délibération exceptionnelle pour l'embauche d'une personne pour remplacer la secrétaire absente.

Résultat du vote :

Nombre de votant :10

Contre : 0

Abstention : 0

Pour :10

M le Maire fait un point sur les dégâts des intempéries du 18 septembre ( route côte de Sécheras, route des Mûrets, route vers Beaudillon et les Coreilles, rue des Granges, chemin montée de la Tour, terre plein Espace communal...) tous les devis ne sont pas encore parvenus à la mairie mais le montant risque d'être élevé. M le Maire indique que la priorité de la commune pour les années à venir sera la réparation des différents dégâts d'où la mise en pause des futurs investissements.

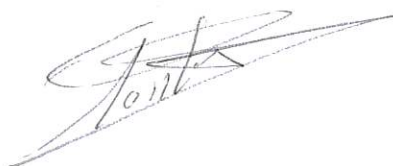
Discussion sur la participation financière des communes de résidence des élèves d'unités localisées pour l'inclusion scolaire aux frais de scolarité dans la commune d'accueil les jeunes de la commune qui sont en scolarité dans la commune d'accueil.

M le 3<sup>ème</sup> Adjoint indique qu'il reste simplement à installer les filets. Les plans pour la végétalisation sont arrivés et vont être plantés.

M le 1<sup>er</sup> Adjoint indique que la commune ne pourra pas bénéficier du Fond de Concours « végétalisons » de la part de la communauté de communes de Porte DrômArdèche car la commune bénéficie déjà d'environ 80% de subventions. Une demande a été faite pour un fond de concours « plantation » afin de bénéficier d'une aide de 2500€ qui n'est pas liée aux subventions.

La séance est levée à 22H00 heures

Christophe MONTET



Jean-Marc MOUTON

